

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2025-348

**Marché de travaux de rénovation de l'hôtel Choucas et centre de montagne situé à Sixt-Fer-à-Cheval
Lot n°02 : courants forts, courants faibles**

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le projet de rénovation de l'hôtel Choucas et centre de vacances situé à Sixt-Fer-à-Cheval (74740),

Considérant la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le BOAMP le 14 août 2025,

Considérant que les sociétés KRAFT BATIMENT et ENTREPRISE FRANCILIENNE DE BATIMENT-EFB ont remis une candidature et une offre,

Considérant que l'ensemble des offres remises est arrivé dans les délais et est conforme,

Considérant la phase de négociation lancée par courriel en date du 3 octobre 2025 auprès de l'ensemble des candidats,

Considérant que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société ENTREPRISE FRANCILIENNE DE BATIMENT-EFB, sise 55 Boulevard du Général Gallieni à Bry-sur-Marne (94360) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 27 / 11 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251114-DM-CAM-2025348-AU
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025

Article 1: De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant le lot 02 – courants forts, courants faibles – du marché de travaux de rénovation de l'hôtel Choucas et centre de montagne situé à Sixt-Fer-à-Cheval avec la société ENTREPRISE FRANCILIENNE DE BATIMENT-EFB sise 55 Boulevard du Général Gallieni à Bry-sur-Marne (94360), pour un montant de 145 933,92 € € HT soit 175 120,70 € TTC,

Article 2: Précise que le marché sera conclu avec le titulaire, à compter de sa notification et pour une durée ne pouvant excéder trois semaines.

Article 3: Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 4: Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 5: La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6: Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 14 novembre 2025.

Christian DEMUYNCK

Maire



Certifié exécutoire

Acte publié le 27 / 11 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251114-DM-CAM-2025348-AU
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025